



Système Universel par points

« Un exemple de retraite par points : la retraite additionnelle de la fonction publique..... »

Création en 2005 de la retraite additionnelle de la fonction publique sur la base de 20 % des indemnités. 4,5 millions d'agents publics cotisent tous les mois. Montant des cotisations : **1,85 milliard d'euros par an** (chiffres rafp.fr). Evolution de la valeur du point cotisé (valeur acquisition) et valeur de service (payé aux intéressés retraités) : la valeur d'acquisition est passée de **1 euro en 2005 à 1,2123 euro en 2018**. La valeur de service est passée de **0,04 euro en 2005 à 0,0432 euro en 2018**.

Voilà bien l'illustration d'un système par points : **verser moins que les recettes !**

De plus, une question pour les responsables de la RAFP : comment sauvegarder les 30 milliards d'actifs placés dans des actions, des obligations, dans l'assurance vie et les investissements immobiliers ? En actions Renault-Nissan ou en immeubles au centre de ...Marseille ?

Document de travail gouvernemental

Travaillez jusqu'à 67 ans ou soyez pauvre !

La semaine dernière , Jean-Paul DELEVOY , le haut-commissaire à la réforme des retraites, a reçu les représentants des confédérations syndicales. Il leur a remis un « document de travail ». on y lit, entre autres : « *En théorie, un système en points n'impose pas de prévoir un âge minimal d'ouverture(...). Toutefois, un départ trop précoce entraînerait une paupérisation des seniors.* »

Donc, selon le texte gouvernemental lui-même, partir à la retraite à 62 ans, c'est la pauvreté assurée ! Quel aveu ! Toujours selon ce texte, si les travailleurs partent à 62 ans, cela « *fragiliserait le financement par répartition du système* ». Il est donc prévu des « *coefficients majorants* » de 3 % à 5 % sur les pensions ou la valeur des points par année supplémentaire d'activité jusqu 'à 67 ans.

Si un retraité touche 1 100 euros de pension, ce n'est pas 33 euros (surcote de 3%) ou 55 euros (5%) de bonus qui lui permettront de payer un Ehpad.

Pour FO, ils « *sortent du bois en disant qu'il va falloir remonter l'âge de liquidation de la retraite* ». Ce document fait la démonstration que, dans « *l'immense majorité des cas* », il faudra travailler plus longtemps « *pour avoir le même taux de remplacement* ». « *Ils donnent eux-mêmes la preuve que le régime unique en points est défavorable à l'immense majorité des salariés.* »

FO met en garde contre toute remise en cause des droits, du niveau des pensions et de la solidarité collective et intergénérationnelle.

Avec FO, je défends mes acquis et mes droits !

Section locale **FORCE OUVRIERE** des Bouches-du-Rhône

FO - DRFiP13 16 rue Borde Tél: 04 91 17 92 04 / 05 Site web:www.fo-dgfip-sd.fr/013